Carrières Nouvelle-Écosse

Foire aux questions

Q : Pourquoi le processus a-t-il été aussi long?

R : La portée de l’initiative s’est grandement élargie : elle devait d’abord viser une division du Ministère, Emploi Nouvelle-Écosse, puis elle a englobé les Services communautaires, le système des écoles publiques et un rôle plus explicite pour le milieu des affaires. Beaucoup plus de discussions ont été nécessaires et le contexte politique a aussi changé, compte tenu du Rapport Ivany et du travail de One Nova Scotia Coalition.

Q : Combien de temps tout cela va-t-il durer?

R : Nous ne pouvons pas le dire avec précision étant donné la complexité du travail et les gens qui ont des rôles importants à jouer. Si on nous demande de lancer un appel de propositions (et cette décision reste à prendre), nous espérons que le texte préliminaire de l’appel sera prêt à l’été et que l’appel de propositions sera lancé officiellement à l’automne. Nous voulons que la transition soit terminée d’ici juin 2016 mais la date butoir réelle n’a pas été fixée.

Q : Quand allez-vous élaborer un nouveau modèle et l’adopter?

R : Au cours des prochains mois.

Q : Quand saurez-vous s’il y aura un appel de propositions?

R : Nous espérons prendre une décision au printemps.

Q : Est-ce qu’un appel de propositions s’adressera au grand public?

R : Ce sera un aspect à déterminer. Il y a énormément de talent, de connaissances et de volonté dans la communauté des fournisseurs de services de gestion de carrière à l’heure actuelle; nous voudrons nous assurer que les fournisseurs de services actuels sont en mesure de réussir.

Q : Est-ce qu’un appel de propositions ne va pas désavantager les petits organismes communautaires par rapport aux gros organismes qui ont beaucoup d’expérience dans la préparation d’appel de propositions?

R : Nous savons que c’est possible et nous ferons tout le nécessaire pour que cela ne se produise pas. Si le gouvernement nous demande de lancer un appel de propositions, nous vous consulterons de nouveau au sujet du document provisoire d’appel de propositions.

Q : Si on décide de lancer un appel de propositions, y aura-t-il des occasions où le personnel actuel des CCNE aura la priorité pour les postes dans d’autres organismes qui obtiendront des ententes de services?

R : Nous ne savons pas s’il y aura un appel de propositions. Qu’il y ait un appel de propositions ou un autre processus, nous demanderons à tous les fournisseurs de services possibles de démontrer comment ils peuvent servir toutes les régions visées et répondre aux besoins des populations dans ces régions; par conséquent, ces fournisseurs de services auront besoin de suffisamment d’employés compétents pour faire ce travail. Nous croyons que les fournisseurs de services voudront tirer parti des meilleurs employés à leur disposition.

Q : Quelles sont les autres options à part l’appel de propositions?

R : Le gouvernement doit avoir un moyen de choisir les organismes qui offriront les services aux groupes-clients particuliers des différentes régions. Une solution de rechange à l’appel de propositions serait que le gouvernement négocie avec les fournisseurs de services qui travaillent efficacement avec ces clients et dans ces différentes régions. Il a également été suggéré, lors de nos consultations, de faciliter les échanges entre les fournisseurs de services d’une zone géographique donnée pour voir s’ils pourraient unir leurs efforts pour répondre aux besoins. Nous sommes intéressés d’entendre d’autres options.

Q : Comment pourrez-vous vous assurer que les besoins uniques des petites localités ne sont pas ignorés à mesure que vous imposez partout des services uniformes?

R : Il y a déjà des localités qui reçoivent moins de services qu’elles n’en ont besoin; réduire les dédoublements et combler les lacunes sont certains des principaux objectifs de l’initiative. Un des principes dont nous avons parlé consiste à trouver un équilibre entre l’uniformité et les normes et la souplesse d’action, pour répondre aux besoins des localités. Nous allons demander aux promoteurs de nous dire comment ils ont l’intention d’assurer des services à tous les clients éventuels dans leur régions désignées.

Q : Quel est le but ultime de l’exercice; est-ce qu’il s’agit d’économiser de l’argent?

R : Non. Le but principal est d’utiliser les ressources à notre disposition pour offrir des services de meilleure qualité, plus uniformes et plus reconnaissables à nos clients individuels et clients-employeurs partout dans la province. L’argent qui finance ces services d’emploi et d’aide à la main-d’œuvre vient essentiellement des primes d’assurance-emploi et il est affecté à cette fin. Nous ne pourrions pas réaffecter l’argent même si nous le voulions.

Q : Quelle sera la durée des contrats dans le cadre du nouveau modèle?

R : Nous ne le savons pas encore, mais nous comprenons que les fournisseurs de services ont besoin de stabilité et de temps pour planifier.

Q : Qu’allez-vous faire au sujet des pénalités pour résiliation de bail?

R : C’est un point que nous devons étudier. Les fournisseurs de services devraient éviter de signer des baux à long terme même si un bail à court terme coûte un peu plus cher.

Q : Est-ce qu’il s’agit de réduire l’espace physique utilisé ou d’avoir moins d’organismes ou des organismes différents?

R : Nous nous attendons à ce qu’il y ait moins de contrats, donc moins de fournisseurs de services qui font de la gestion de cas, et moins de bureaux dans les régions où il y a beaucoup d’organismes qui servent une population relativement peu nombreuse. Mais nous nous attendons aussi à ce que des services soient assurés dans des régions où il y a actuellement des lacunes.

Q : Est-ce que les fournisseurs de services seront laissés à eux-mêmes et devront chercher à établir des partenariats entre eux?

R : Nous encourageons les fournisseurs de services à commencer à étudier différents moyens d’unir leurs efforts pour mieux servir nos clients.

Q : Avez-vous en tête une distance maximale ou minimale qu’un client devrait devoir parcourir pour obtenir des services?

R : Pas encore, mais nous y penserons quand nous planifierons les zones de prestation de services et le nouveau modèle de prestation de services.

Q : Qu’est-ce que vous allez faire au sujet des services spécialisés?

R : Nous croyons qu’il est essentiel que tout nouveau système fournisse des services spécialisés à ceux qui en ont besoin, et ce sera là une considération importante dans le processus d’harmonisation.

Q : Est-ce qu’il n’y a pas un risque que la consolidation marginalise davantage les personnes marginalisées, telles les personnes handicapées?

R : Nous devons nous assurer que cela ne se produira pas. Les Centres Carrières Nouvelle-Écosse devront démontrer comment ils vont répondre aux besoins des clients de groupes spécialisés. Ces services ne peuvent pas être secondaires ou un simple ajout au besoin; ils doivent faire partie de l’ensemble des services offerts par l’entreprise.

Q : Est-ce qu’il y aura deux (2) ententes (services et gestion) pour chaque centre dans le cadre du nouvel arrangement?

R : Nous ne pouvons pas dire à quoi ressembleront les nouvelles ententes. Elles reposeront sur le modèle de prestation de services et il nous reste encore à l’élaborer.

Q : Il y a eu plusieurs projets de collaboration entre le MSC et ENE et entre le MSC, ENE et des OAC. Est-ce que cela signifie que nous devrions nous attendre à des changements concernant les groupes-clients que nous servons?

R : Nous voulons que les clients reçoivent les meilleurs services et que cela se fasse de la manière la plus efficace et la plus harmonieuse possible. La collaboration avec le MSC est essentielle – tant au plan de l’élaboration des programmes et des politiques et que sur le terrain. Nous allons œuvrer en vue d’une meilleure intégration avec les écoles et les organismes de formation des adultes.

Q : Est-ce que les employés des CCNE devront être agréés à l’avenir?

R : L’agrément sera obligatoire pour certains employés des CCNE à l’avenir et nous allons continuer de collaborer avec vous et avec vos collègues pour convenir d’une manière et d’un calendrier raisonnables pour effectuer la transition, surtout en matière de formation.

Q : Avez-vous pensé au nom : Carrières Nouvelle-Écosse? (Certaines personnes veulent simplement un emploi, ou un employé, et pourraient ne pas voir l’intérêt du nom.)

R : Oui, nous y avons pensé. D’ailleurs, nous avons retenu les services d’un expert en stratégie de marque et le nom est l’un des aspects qu’il examinera. Le nom pourrait très bien changer.

Q : Au cours des deux dernières années, nous avons beaucoup entendu parler d’uniformité dans la prestation des services, dans les normes et dans la marque des CCNE. Est-ce que les CCNE vont tous se ressembler et porter le même nom?

R : Les Centres Carrières Nouvelle-Écosse (ou tout autre nom que nous leurs donnerons) auront une marque uniforme pour que les citoyens et les employeurs sachent qu’ils peuvent compter sur certains services assurés selon des normes de confiance. Nous voulons tout de même conserver une certaine souplesse pour que vous puissiez répondre aux besoins locaux ou régionaux s’ils diffèrent légèrement des besoins qui existent ailleurs.

Alors : même marque, même gamme de services de base, mêmes normes, mais pas nécessairement identiques dans tous les aspects.

Q : On s’est beaucoup demandé si la Nouvelle-Écosse allait suivre l’exemple de la Colombie-Britannique et changer de manière importante le modèle de prestation de services. Est-ce que la Nouvelle-Écosse va utiliser le modèle de cette province?

R : Nous n’avons pas encore élaboré le modèle, alors nous ne savons pas ce qu’il sera. Nous sommes évidemment au courant du modèle que la Colombie-Britannique a adopté et nous tirons des leçons de son expérience.